



AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-GUEN DE VANNES

Bulletin d'adhésion

Lecture faite de statuts (disponibles sur demande : contact@amisdestguenvannes.org), je déclare adhérer à l'association :

« Les Amis de l'église Saint-Guen de Vannes »

A cet effet, je verse ma cotisation pour **l'année 20** 5 €

En outre, je fais un don (1) €

Total €

Je vous adresse ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre des Amis de l'église Saint-Guen de Vannes

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Adresse mail :

Je souhaite recevoir les info-lettres

oui non

Bulletin à retourner complété avec votre règlement à :

G. MAISONNEUVE
Association des Amis de l'église St-Guen de Vannes
11 rue Bigot 49100 Angers

A :

Le :

Signature

(1) L'association « les Amis de l'église Saint-Guen de Vannes est reconnue « d'intérêt général » : les dons qui lui sont versés bénéficient d'une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (60 % du montant des versements pris dans la limite de 5⁰/₁₀₀ du chiffre d'affaires pour les entreprises donatrices). Ainsi :

Lorsque vous donnez	La déduction fiscale est de	Il vous reste à charge
30 €	19.80 €	10.20 €
100 €	66.00 €	34.00 €
500 €	330.00 €	170.00 €

Faites le calcul et soyez généreux. St-Guen en a besoin.

Vous recevrez un reçu fiscal au plus tard au mois de janvier de l'année suivante.